



Sur une plage, devant une habitation, quels sont les droits

Par **mamblue**, le **11/07/2014** à **02:15**

bonjour,
j'habite sur une plage étendue sur 4 km.
je cherche à savoir à quelle distance de la façade , les plagistes ont le droit d'installer leurs serviettes et de chahuter , merci de me répondre

Par **moisse**, le **13/07/2014** à **19:26**

Bonsoir,
cette distance n'existe pas.
Tout d'abord tout le monde doit respecter les limites de votre propriété.
Ensuite la nuisance ou le trouble de jouissance ne sont pas liés à une distance, mais au comportement et surtout au bruit.